

Marchandises originaires d'Ukraine: réduction ou élimination des droits de douane

2014/0090(COD) - 24/03/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Pawe ZALEWSKI (PPE, PL) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la réduction ou l'élimination des droits de douane sur les marchandises originaires d'Ukraine.

La commission parlementaire soutient cette proposition législative en l'état et propose que le Parlement arrête sa position en première lecture **en faisant sienne la proposition de la Commission, sans y apporter de modifications**, étant donné l'urgence de la situation en Ukraine. Le pays a en effet connu d'intenses bouleversements politiques ces derniers mois et son nouveau gouvernement, pour résister aux pressions extérieures et faire face aux difficultés économiques et financières, doit recevoir sans délai un appui important de la part de l'Union.

Les députés sont d'avis que la proposition présente de nombreux avantages concrets. En abaissant de manière unilatérale et temporaire les barrières commerciales à l'égard des importations en provenance d'Ukraine et à destination de l'Union, au niveau convenu bilatéralement lors des négociations sur la zone de libre-échange approfondi et complet entre les deux parties, la proposition devrait aider les entreprises ukrainiennes à accroître le volume de leurs exportations et à diversifier leurs débouchés.